





### Indicateur 3

<b>Taux d'avancement de corps au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement</b>	hommes	femmes	écart
au choix ou par examen professionnel	100,0%	0,0%	-100,0%

Taux utilisé pour l'indicateur 3	100,0%
----------------------------------	--------

 il s'agit de l'écart en valeur absolu des taux d'avancement au choix

### Indicateur 4

<b>Taux d'avancement de grade au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement</b>	hommes	femmes	écart
au choix ou par examen professionnel	0,0%	100,0%	100,0%

Taux utilisé pour l'indicateur 3	100,0%
----------------------------------	--------

 il s'agit de l'écart en valeur absolu des taux d'avancement au choix

### Indicateur 5

<b>Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunération</b>	0
--	---

Nombre utilisé pour l'indicateur 4	0
------------------------------------	---



**Egalité Homme - Femme  
Actions pour supprimer les inégalités de rémunérations**

L'inégalité de rémunération s'explique par :

- La présence d'une forte population de femme au sein de l'EHPAD Saint François,
- une minorité d'homme en raison de faible réception de candidature masculine.

Aucune action ne peut être mise en place.

Fait à Lorgues, le 27/12/2024



**Egalité Homme - Femme  
Critères de progression**

Aucune mesure de progression ne peut être appliquée en raison d'une insuffisance de candidature masculine.

Fait à Lorgues, le 27/12/2024